

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 17 JUILLET 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 22
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de votants : 25
Date de la convocation : 10 juillet 2025
Date d'affichage : 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina (19h14), HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien (19h07) BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET-STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine (19h07), TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : CASANAVE-LAULIVE Maryse, BOETE Cécile, LE LUYER Martine, GUILLAUME Hervé, MARCHAND Cinderella,

Procurations : BOETE Cécile à CLECH Vincent, CASANAVE-LAULIVE Maryse à Yves BOURDON MARCHAND Cinderella à DAUHPIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : LE COQ Laurent

N°2025/75

Urbanisme

Guingamp-Paimpol Agglomération - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) modification n° 1 - avis de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;

Vu la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu l'arrêté du Président n°2025-05-024 en date du 28 mai 2025 prescrivant la modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 05 juin 2025 ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération, afin de :

- Prendre en compte les besoins nouveaux du territoire ouvrant des secteurs à l'urbanisation, en adaptant les dispositions fixées à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
- Apporter des adaptations au règlement écrit et graphique du PLUi, renforcer son applicabilité lors de l'instruction du droit des sols, adapter au mieux les prescriptions réglementaires aux projets des communes ou pour l'application d'une politique publique à l'échelle de l'agglomération ;

Considérant que les objectifs poursuivis par cette première procédure de modification sont d'adapter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération aux projets des communes et acteurs du territoire ;

Considérant les détails mentionnés dans l'annexe de l'arrêté communautaire susmentionné et annexé au présent rapport des délibérations ;

Vu l'avis de la commission « Travaux, Urbanisme et Cadre de Vie » en date du 14 juin 2025 ;

Il est proposé au conseil municipal :

D'émettre un avis sur le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération sur les documents (règlement écrit, règlement graphique...) concernant la commune.

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>21</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>4</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **EMET** un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération sur les documents (règlement écrit, règlement graphique...) concernant la commune.
- **DEMANDE** la prise en compte des observations annexées à la présente délibération

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Laurent LE COQ

